

## Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 4 mars 2013

L'an deux mil treize

Le 4 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 45 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Date de convocation : 21 février 2013

Présents : Mesdames PROT, DION, NOGRETTE, SOUVERAIN et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, BARRE, LOUPIAS, FLEURY, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIEN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames GUILLOTEAU, PAULMIER, PRESTEAU et CHAMPENOIS, Messieurs SINAULT, LALANGE S, NOYER et VALET.

Assistait également : Messieurs BONNET, membre suppléant et SAVARY, Trésorier

### Approbation des Comptes Administratifs

#### N°01/01-2013 - Compte Administratif Budget « Affaires économiques »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe « affaires économiques », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ;

à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			113 480.63		113 480.63	
Opérations de l'exercice	120 651.87	122 852.33	102 578.15	251611.24	223 230.02	374 463.57
<b>TOTAUX</b>	<b>120 651.87</b>	<b>122 852.33</b>	<b>216 058.78</b>	<b>251 611.24</b>	<b>336 710.65</b>	<b>374 463.57</b>
Résultats de clôture		2 200.46		35 552.46		37 752.92
Restes à réaliser			3 175.29	67 259.00	3 175.29	67 259.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>120 651.87</b>	<b>122 852.33</b>	<b>219 234.07</b>	<b>318 870.24</b>	<b>339 885.94</b>	<b>441 722.57</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 200.46</b>		<b>99 636.17</b>		<b>101 836.63</b>

- constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **N°01/02-2013 - Compte Administratif Budget « Logements »**

Monsieur le Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012 du budget annexe « Logements ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ;

à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			247 281.25		247 281.25	
Opérations de l'exercice	166 528.34	214 515.75	316 219.66	433 170.23	482 748.00	647 685.98
<b>TOTAUX</b>	<b>166 528.34</b>	<b>214 515.75</b>	<b>563 500.91</b>	<b>433 170.23</b>	<b>730 029.25</b>	<b>647 685.98</b>
Résultats de clôture		47 987.41	130 330.68		82 343.27	
Restes à réaliser			440.00	64 550.00	440.00	64 550.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>166 528.34</b>	<b>214 515.75</b>	<b>563 940.91</b>	<b>497 720.23</b>	<b>730 469.25</b>	<b>712 235.98</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>47 987.41</b>	<b>66 220.68</b>		<b>18 233.27</b>	

- constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **N°01/03-2013 - Compte Administratif Budget « Principal »**

Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2012 du budget correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président. En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ;

à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		118 501.31		259 753.11		378 254.42
Opérations de l'exercice	2 885 229.75	2 909 330.11	1 068 102.55	832 186.49	3 953 332.30	3 741 516.60
<b>TOTAUX</b>	<b>2 885 229.75</b>	<b>3 027 831.42</b>	<b>1 068 102.55</b>	<b>1 091 939.60</b>	<b>3 953 332.30</b>	<b>4 119 771.02</b>
Résultats de clôture		142 601.67		23 837.05		166 438.72
Restes à réaliser			42 401.77	110 712.46	42 401.77	110 712.46
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 885 229.75</b>	<b>3 027 831.42</b>	<b>1 110 504.32</b>	<b>1 202 652.06</b>	<b>3 995 734.07</b>	<b>4 230 483.48</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>142 601.67</b>		<b>92 147.74</b>		<b>234 749.41</b>

- constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Comptes de Gestion 2012 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal

### N°01/04-2013 – Approbation des comptes de gestion 2012 dressés par Monsieur Xavier SAVARY, Trésorier

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission Finances,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

A l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### Affectation des résultats

### N°01/05-2013 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que **les Comptes Administratifs 2012 des Budgets :**

- « **Principal** » est excédentaire en section de fonctionnement de **24 100,36 €** et déficitaire en section d'investissement de **235 916,06 €**.

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de **47 987,41 €** et excédentaire en section d'investissement de **116 950,57 €**.

- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de **2 200,46 €** et excédentaire en section d'investissement de **149 033,09 €**,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2012 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2012 : 142 601,67 €

Excédent d'investissement clôture 2012 : 23 837,05 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement à reporter : 142 601,67 €

001 - Excédent d'investissement reporté : 23 837,05 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2012 : 47 987,41 €

Déficit d'investissement clôture 2012 : 130 330,68 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement à reporter : 130 330,68 €

1068- excédent de fonctionnement reporté : 47 987,41 €

« Budget Affaires Economiques »:

Excédent de fonctionnement clôture 2012: 2 200,46 €

Excédent d'investissement clôture 2012 : 35 552,46 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Excédent d'investissement reporté : 35 552,46€

002 - Excédent de fonctionnement à reporter : 2 200,46 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

## **Vote des taux et redevances 2013**

### **N°01/06-2013- Taux d'imposition des taxes additionnelles 2013**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°04/05-2001 du 19 septembre 2001, instaurant une fiscalité additionnelle aux trois taxes fiscales locales (*habitation, foncier bâti et foncier non bâti*) ainsi que la délibération 02/09-2008 du 29 avril 2008 renouvelant cette option. Il convient donc de fixer chaque année les taux d'imposition de ces taxes en fonction du produit attendu.

Suite aux réflexions du Bureau, il propose de ne pas augmenter les taux des taxes additionnelles 2013 et de les maintenir comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'Habitation	11.72 %
Taxe sur le Foncier Bâti	4.81 %
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	15.09 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces propositions et décide d'appliquer des taux tels que proposés.

### **N°01/07-2013- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2013**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2011, la taxe Professionnelle a été supprimée par l'Etat et qu'une nouvelle contribution a été mise en place. Il s'agit de la contribution Economique du territoire ou CET, qui comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une part foncière : la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux doit être fixé par la Communauté de Communes. Suite aux réflexions du Bureau, il propose de ne pas augmenter le taux de CFE pour 2013 et de la maintenir à 22,66%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le taux de la Contribution Foncière des entreprises 2013, comme proposé ci-dessus.

### **N°01/08-2013 – Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°04/04-2001 du 19 septembre 2001, instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il convient donc comme chaque année de fixer le taux d'imposition de cette taxe.

Aussi, sur proposition du Bureau, il propose de maintenir le taux pour l'année 2013 à 14,62 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus.

### **N°01/09-2013 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût

par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2013, il propose de maintenir ce montant à 77,19 € par équivalent habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir le montant par équivalent habitant pour la collecte des ordures ménagères hors territoire comme proposé ci-dessus.

### **N°01/10-2013 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères.

Sur proposition du Bureau, il propose de reconduire le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2013, comme suit :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Base forfaitaire retenue</b>	<b>Montant Unitaire 2013</b>	<b>Redevance annuelle 2013</b>
Site de Bellebouche	40	77,19 €	3 087,60 €
Village Vacances de Bellebouche	35	77,19 €	2 701,65 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	77,19 €	2 315,70 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	77,19 €	1 157,85 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	77,19 €	540,33 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	77,19 €	540,33 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	77,19 €	2 701,65 €
Camping d'Azay-le-Ferron	0	—	FERME
Camping de Mézières-en-Brenne	4	77,19 €	308,76 €
Camping de Migné	1	77,19 €	77,19 €
<b>Total</b>			<b>13 431,06 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères comme proposé ci-dessus.

### **Subventions aux Associations**

#### **N°01/11-2013 Attributions de subventions aux associations**

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers, il propose d'attribuer les subventions comme suit :

<b>Association</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant proposé</b>
Tour Boischaud Champagne Brenne	950 €	950 €
Union cycliste de MARTIZAY	300 €	300 € <i>Subvention exceptionnelle</i>
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	1 000 €	500 €
Tennis Club de MARTIZAY	400 €	300 €
Irina KATAEVA – Manoir de	1000 €	0 €
Entente Arpheuilles/Clion/Saulnay	600 €	0 €
Office de Tourisme d'AZAY LE FERRON	8 000 €	7 078 €
Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE	30 000 €	25 642 €
<b>Total</b>	<b>42 250 €</b>	<b>34 770 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations comme proposé ci-dessus.

## **Personnel**

### **N°01/12-2013 – Ouverture d'un poste de rédacteur**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le poste de responsable des services Comptabilité et Gestion du personnel. Compte tenu de l'importance des tâches liées à l'exécution des budgets et de l'évolution du nombre d'agents à gérer de la collectivité depuis sa création, la création d'un poste de rédacteur territorial pour assurer ces missions se justifie.

Monsieur le Président propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **N°01/12 bis -2013 - Ouverture d'un poste de rédacteur : régime indemnitaire**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le poste de responsable des services Comptabilité et Gestion du personnel et la création un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour assurer de service.

Aussi, compte tenu de la motivation, de la disponibilité et des évolutions des compétences de cet agent, il propose de lui attribuer, une **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires**, qui sera versée mensuellement selon le coefficient 3,83.

Il propose également de lui attribuer une **indemnité d'exercice des missions des Préfectures**, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et le coefficient multiplicateur 1, qui lui sera versée semestriellement.

En cas de changement notoire de fonctions, le montant des indemnités pourra être révisé en cours d'année. Les indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Ces dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

### **N°01/13-2013 – Embauche d'un adjoint technique contractuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'évolution des besoins des services Ordures ménagères, technique et voirie qui fonctionnent en régie. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces services, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour une durée de un an.

Aussi, il propose de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 1 an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 1 an.

Le Président est autorisé à recruter cet agent et à signer toutes les pièces relatives à cette embauche.

## **Participations du budget principal aux budgets annexes**

### **N°01/14-2013 – participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »**

Le Président de la commission des finances informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques », il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 12 060,54 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la Commission des Finances. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2013.

## Vote des budgets 2013

### N°01/15-2013 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2013, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
		002 – Excédent à reporter	2 200,46 €
011- Charges à caractère général	10 422 €	70 – Produits des services du domaine	991 €
65- Autres charges	500 €	74 – Participation du Budget Principal	12 060,54 €
66- Charges financières	25705 €	75 - Autres produits de la gestion courante	56 723 €
042 - Amortissements	63 244 €	042 - Amortissements	27 896 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 871 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 871 €</b>

#### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	0 €	001- Résultat d'investissement reporté	35 552,46 €
23- Immobilisations	189 175,29 €	13- Subventions d'équipement	67 259,00 €
20- Etudes	4 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	103 221,83 €
16- Remboursement de la dette	48 206,00 €	024 - vente de terrains	0 €
020- Dépenses imprévues	0,00 €	040- Amortissements	63 244,00 €
040- Amortissements	27 896,00 €	1068- Excédent de fonctionnement	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>269 277,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>269 277,29 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 99 871 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 269 277,29 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la Commission des Finances.

### N°02/16-2013 – Vote du Budget primitif « Logements »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2013, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	36 530 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	0 €
022-dépenses imprévues	5 898 €	70 – Produits des services du domaine	2 895 €
66- Charges financières	51 514 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	149 144 €
042 - Amortissements	104 595 €	042 - Amortissements	46 498 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 537 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>198 537 €</b>

#### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	130 330,68 €	13- Subventions d'équipement	79 013,00 €
16- Remboursement de la dette	96 761,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	310 047,68 €
23- Immobilisations	220 066,00 €	040- Amortissements	104 595,00 €
020- Dépenses imprévues	0,00 €	1068- Excédent de fonctionnement	0,00 €
040- Amortissements	46 498,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>493 655,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>493 655,68 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **198 537 €**

**La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **493 655,68 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la Commission des Finances.

**N°01/17-2013 – Vote du Budget primitif « Principal »**

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget « Principal » 2013, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	1 031 998 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	142 601,67 €
012- charges de personnel	894 267 €		
022- dépenses imprévues	32 012,46 €	70- Produits des services du domaine	226 815,00 €
65- Autres charges indemnités Elus	59 683 €	73- Autres impôts et taxes	1 562 525 €
014- Atténuation de produits	300 428 €	74- Dotations et subventions	843 533,33 €
66- Charges financières	28 697 €	75 - Autres produits de la gestion courante	2 900,00 €
67- Charges exceptionnelles (participation au Budget Affaires économiques)	45 280,54 €	013- Atténuation de charges	35 390,00 €
		77 – Produits exceptionnels	500 €
042 - Amortissements	680 741 €	042 - Amortissements	258 842,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 073 107 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 073 107 €</b>

**Section d'investissement :**

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	0,00 €	001- Excédent d'investissement reporté	23 837,05 €
16- Remboursement de la dette	90 192,00 €	10-FCTVA	91 012,00 €
20 – Etude	3 800 €	13- Subventions d'équipement	233 648,96 €
21- Immobilisation corporelles	167 316,64 €	13- Participation des communes	0,00 €
23- Immobilisations en cours	563 706,06 €	16- Emprunts et dettes assimilés	54 617,69 €
040- Amortissements	258 842,00 €	040- Amortissements	680 741 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 083 856,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 083 856,70 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 073 107 €**

**La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 083 856,70 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la Commission des Finances.

Madame Huguette NOGRETTE quitte la séance à 19h00, elle est excusée.

**Voirie**

**N°01/18-2013 – Consultation pour les travaux de voirie programme 2013**

Monsieur le Président rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire qui vient d'être inscrit au budget principal 2013. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises sous

forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics comportant quatre lots :

- Lot N°1 : tapis aux enrobés chauds
- Lot N°2 : gravillonnage
- Lot N°3 : scarification du support
- Lot N°4 : terrassement fossés et accotements

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président, et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du Programme de Voirie 2013 sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, telle que proposée ci-dessus.

#### **N°01/19-2013 – Consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie**

Monsieur le Président rappelle la mise en place du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin, d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation.

Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'Article 28 du code des marchés publics, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants). Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président, et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, telle que proposée ci-dessus.

#### **N°01/20-2013 – Programme travaux de Voirie 2013 - demande de subvention FAR canton de TOURNON ST MARTIN**

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2013 pour les communes de MARTIZAY et LINGE.

Pour ce faire, il propose de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2013 - canton de TOURNON ST MARTIN. Le plan de financement serait le suivant :

##### Coût prévisionnel :

Travaux Lingé	28 214,05 €
Travaux Martizay	<u>37 910,37 €</u>
Total HT	66 124,42 €
TVA 19,6 %	<u>12 960,39 €</u>
TOTAL TTC	79 084,81 €

##### Plan de financement :

<b>Subvention Département FAR Voirie (37 %)</b>	<b>24 466,04 €</b>
Reste à la charge de la CDC	54 618,77 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, décide de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2013 - canton de TOURNON ST MARTIN.

#### **N°01/21-2013 – Consultation pour l'acquisition d'un Point à temps automatique**

Monsieur le Président rappelle le projet d'acquisition d'un Point à temps automatique en vue de remplacer l'ancien matériel hors d'usage. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'Article 28 du code des marchés publics. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président, et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour l'acquisition d'un point à temps automatique sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

## **Marchés publics**

### **N°01/22-2013 – Consultation pour l’acquisition d’un véhicule pour le service « Structure »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les agents des services administratifs (structure) sont régulièrement amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leurs missions. Aussi, il propose d’acquérir un véhicule 5 places économique. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d’un marché à procédure adaptée selon l’Article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la proposition du Président, et l’autorise à lancer la consultation des entreprises pour l’acquisition d’un véhicule économique 5 places, sous forme d’un marché à procédure adaptée conformément à l’article 28 du code des marchés publics.

### **N°01/23-2013– Consultation pour l’acquisition d’un véhicule pour le service « Technique »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le véhicule du service technique, acquis d’occasion, est maintenant devenu vétuste. Aussi, il propose d’acquérir un véhicule utilitaire de type fourgon aménagé pour recevoir le matériel et les fournitures nécessaires au service. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d’un marché à procédure adaptée selon l’Article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la proposition du Président, et l’autorise à lancer la consultation des entreprises

### **N°01/24-2013 – Résultat de la consultation pour le choix d’un maître d’œuvre dans le cadre du projet de création d’un restaurant Multiservice et un logement à MIGNE.**

Monsieur le Président informe que, dans le cadre du projet de création d’un restaurant multiservice à MIGNE, une consultation a été lancée sous forme d’un marché public à procédure adaptée pour désigner un Maître d’œuvre qui sera chargé dans un premier temps de réaliser les études d’avant-projet nécessaires aux demandes de financement, puis dans une tranche conditionnelle liée à l’obtention de subventions, d’assurer la maîtrise d’œuvre pour la réalisation.

Conformément à l’avis de la commission d’appel d’offres, le Président propose de retenir l’offre de l’architecte Vianney DEFFONTAINES de Mézières-en-Brenne (36290) au taux de 7,2 % et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte la proposition du Président, et l’autorise à signer les documents relatifs à cette délégation de Maîtrise d’œuvre.

Les crédits sont prévus aux Budgets logements et affaires économiques 2013.

## **Administration générale**

### **➤ Comptabilité**

### **N°01/25-2013 - Transmission Pièces comptables à la Trésorerie : mise en place du protocole PESV2**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le service comptable souhaite passer au protocole PESV2 pour transmettre ses données budgétaires et comptables à Hélios (DDFIP 36).

Ce dernier permet de remplacer le protocole actuellement utilisé pour la transmission des données budgétaires et comptables à Hélios. La structuration des données assure une meilleure qualité d’information tant au comptable qu’à l’ordonnateur (confirmation de prise en charge en retour).

Ce protocole permet la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense, des bordereaux de recette et de dépense avec signature électronique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise le Président à signer la note de cadrage et toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce protocole, ainsi que la convention avec la DGFIP relative à la mise en place du protocole PESV2.

➤ Modification des statuts de la Communauté de Communes.

N°01/26-2013 – Mise en place de services à la population : Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Brenne

Monsieur le Président rappelle la mise en place d'un relais de services publics. Afin de préciser cette compétence au sein des statuts de la Communauté de Communes, il propose de les modifier et d'inscrire cette compétence au « C. COMPETENCES FACULTATIVES - 1. Politique du logement et du cadre de vie » en alinéa 5, sous l'intitulé « Mise en place et gestion de relais de services publics ».

Il rappelle également la délibération du 18 décembre 2012 relative au principe d'adhésion à la Mission Locale Sud. Suite à l'observation de Monsieur le Sous-préfet, il précise que les statuts de la communauté de communes ne prévoient pas cette compétence.

Il propose donc de les modifier et d'inscrire la compétence supplémentaire suivante au « C. COMPETENCES FACULTATIVES - 1. Politique du logement et du cadre de vie » en alinéa 6, sous l'intitulé: « Adhésion à une mission locale et soutien des actions mises en œuvre par cette structure ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification des statuts telle que proposée.

N°01/27-2013 Adhésion à la Mission Locale Sud

Monsieur le président rappelle la délibération du 18 décembre 2012 relative au principe d'adhésion à la Mission Locale Sud.

Il propose que le Conseil Communautaire, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Brenne à la mission locale à condition que:

- sous l'autorité de Monsieur le Préfet, des clés de financement soient clairement définies entre toutes les collectivités qui auront à financer la Mission locale Sud à savoir : l'Etat, la Région, le Département.
- la Communauté de Communes Cœur de Brenne ne soit pas sollicitée au-delà de 1€ par habitant,
- dans ce même esprit, notre collectivité ne s'acquittera de sa cotisation à la Mission locale que si toutes les collectivités en font de même sans exception, ceci pour respecter le principe de la solidarité,
- un retour, sous la forme de permanence régulière de la mission locale sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Brenne soit assuré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à la Mission Locale Sud sous réserve que les conditions listées ci-dessus soient respectées.

Madame Marinette CHAMPENOIS et Monsieur Robert BOSCARINO sont désignés pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette association.

<b>Affaires Scolaires</b>
---------------------------

N°01/28-2013- Réforme des rythmes scolaires : demande de dérogation pour une mise en place à la rentrée 2014

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, que conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Communauté de Communes cœur de Brenne devrait mettre en place cette nouvelle organisation à compter de la rentrée de septembre 2013.

Il précise que le Bureau, conformément aux conclusions de la réunion des commissions jeunesse, sport, culture et affaires scolaires, et de la réunion des enseignants, ne remet aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, il la juge **inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances.**

Le **manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre** (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la communauté de communes d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En parallèle, le **manque de moyens financiers, humains et matériels** liés aux difficultés:

- à recruter des animateurs pour des missions de faible amplitude horaire,
- à trouver des locaux susceptibles d'accueillir les élèves,

- au manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local si cette option est retenue,
- à la faiblesse et le non pérennité de somme versée au titre du fond de compensation qui ne compense pas le surcoût auquel est confrontée notre collectivité,

Ne permet pas la mise en place **d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.**

**Aussi**, pour toutes ces raisons, il propose que la Communauté de Communes de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

## **Locations de logements**

### **N°01/28-2013- non restitution de la caution de Monsieur BENFDILE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'état des lieux du logement situé 1 Impasse des violettes, il s'est avéré que l'état de ce dernier justifie la non restitution de la caution. En effet, la serrure de la porte d'entrée est fracturée. Aussi, il demande au Conseil Communautaire de statuer sur la non-restitution de la caution de Monsieur Karim BENFDILE d'un montant de 366,18 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas restituer la caution de Monsieur Karim BENFDILE.

## **Divers – Interventions**

### **Interventions au sujet de la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères**

Monsieur TELLIER demande que soient précisées les bases de calcul de cette redevance.

Monsieur CAMUS indique qu'il conviendra d'étudier la mise en place de la redevance pour les restaurants de LINGE sur le prochain exercice.

### **Intervention de Monsieur Hervé FLEURY concernant la présence de radon à l'école de Martizay**

Il demande que le problème soit géré en priorité avant même que les travaux de peinture des couloirs et l'abaissement des plafonds ne soient effectués.

Fait à ST Michel en Brenne,  
Le 12 mars 2013

Le Président

Jean-Louis CAMUS